

ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

133212900

Les journaux « L'Est Républicain et Vosges Matin » sont officiellement habilités à publier les annonces légales et judiciaires pour les départements de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de Meuse, du Doubs, de Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

Selon l'Arrêté du 21 décembre 2017 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ; sur la base de la ligne de référence définie en millimètres à l'article 2, le prix du millimètre est 1.82€ HT pour l'année 2019.

Avis publics

Commune de Maidières

INSTAURATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Par délibération en date du 10 janvier 2019, le conseil municipal de Maidières a instauré le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines délimitées par le plan local d'urbanisme approuvé en date du 10 janvier 2019.

La délibération et le plan qui lui est annexé sont tenus à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le maire

154692800

Préfet de Meurthe-et-Moselle

EXTRAIT D'UN AVIS de la commission départementale d'aménagement commercial de Meurthe-et-Moselle

Réunie le 5 février 2019, la commission départementale d'aménagement commercial de Meurthe-et-Moselle a émis un avis favorable à la demande présentée par la Société SAS SUPERMARCHÉS MATCH, domiciliée 250, rue Général-de-Gaulle, 59110 La Madeleine, en vue de procéder à la création d'un point permanent de retrait organisé pour l'accès automobile comprenant 2 pistes de ravitaillement, route de Ville-en-Vermois à Saint-Nicolas-de-Port.

Contact : tél. 03 83 59 09 32 mail : lerlegales@estrepublikain.fr

La vente aura lieu aux requête, poursuites et diligence de la SCP Pierre BRUART, mandataire judiciaire, 160, rue André-Bisiaux, ZAC Solvay, Plateau de Haye, 54320 Maxéville, agissant en qualité de mandataire liquidateur à la liquidation judiciaire de la SARL BGS FINANCES, RCS Nancy 753.571.710, dont le siège social est 1223, rue Bois-La-Ville, Pôle Industriel Toul Europe, Secteur A, 54200 Toul.

Cette vente aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente dressé par M^e Patrice CARNEL de la SCP GASSE-CARNEL-GASSE, membre de la AARPI LORRAINE AVOCATS et déposé au greffe du tribunal de grande instance de Nancy, où il peut en être pris connaissance.

La visite des lieux est prévue pour le vendredi 1^{er} mars 2019 à 10 h et sera faite sous le ministère de la Société JUSTITIA, huissiers de justice, 33, boulevard Ney, 54700 Pont-à-Mousson, tél. 03.83.81.00.91.

Pour tout renseignement : AARPI LORRAINE AVOCATS, SCP GASSE-CARNEL-GASSE, 2, rue Georges-de-la-Tour, 54000 Nancy, téléphone : 03.83.35.37.73.

132652600

Autres avis



Le réseau
de transport
d'électricité

AVIS

**Renforcement du réseau de transport d'électricité
entre Val de Meuse et Val de Moselle (55 et 54) :
reconstruction à 225.000 volts du tronçon
à 63.000 volts de la ligne électrique Vandières-Void**

**Ouverture de la concertation publique
sur projet du 25 février 2019 au 25 mai 2019 (3 mois)**

En application des articles : article L121-16 du Code de l'environnement relatifs au débat public et à la concertation préalable relevant de la commission nationale du débat public, il est porté à la connaissance du public les informations suivantes :

Objectifs du projet : le projet de renforcement du réseau de transport d'électricité entre Val de Meuse et Val de Moselle porté par RTE consiste à reconstruire la ligne électrique aérienne reliant les postes de Void (55) et Vandières (54) afin de la rendre plus performante et plus fiable. Sur les 46 km de la ligne existante, 20 km entre Void et Lagny ont été reconstruits en 225.000 volts en 2002. Les 26 km restant entre Lagny et Vandières sont toujours à 63.000 volts et datent de 1940.

Afin de prévenir tout risque de coupure et d'anticiper les futurs besoins, RTE envisage de rénover en profondeur, à l'horizon 2025, pylônes et câbles de ce tronçon ancien. La nouvelle ligne aérienne sera construite en 225.000 volts et un nouveau transformateur sera installé au poste électrique de Void. L'ensemble de ce projet permettra de sécuriser l'alimentation électrique du territoire tout en contribuant à la transition énergétique car la nouvelle ligne favorisera l'accueil des énergies renouvelables.

Modalités de la concertation préalable :

RTE désire associer le public à la construction de son projet et organiser une concertation préalable. Il a donc saisi en septembre 2018 la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) pour demander la nomination d'un garant de la concertation.

La CNDP a désigné M^{me} Valérie TROMMETER comme garante de la concertation préalable. Elle veillera à la bonne information du public et à sa participation.

Cette période de concertation d'une durée de 3 mois se déroulera du 25 février au 25 mai 2019 sur le territoire potentiellement concerné par le projet.

Durant cette phase, un dispositif déployé sur 37 communes des bassins mussipontains, thiaucourtois et toulous, destiné à favoriser l'information et la participation du public est prévu. Celui-ci s'articulera autour de réunions publiques d'information, d'ateliers participatifs et d'une réunion de restitution organisés sur le territoire, d'une part. D'autre part, une plate-forme numérique interactive sera ouverte au public, pendant la concertation.

Calendrier des réunions publiques : 3 réunions publiques auront lieu sur le territoire pour présenter le projet, ses enjeux et spécificités territoriales :

- mardi 26 février 2019, de 18 h 30 à 20 h, à la salle des fêtes de Ménil-la-Tour ;
- mercredi 6 mars 2019, de 18 h 30 à 20 h, à la salle des fêtes de Bernécourt ;
- jeudi 7 mars 2019, de 18 h 30 à 20 h, à la salle des fêtes de Vilcey-sur-Trey.

Calendrier des ateliers participatifs : 7 ateliers participatifs (sur inscription préalable) seront ensuite mis en place sur le territoire entre le 18 mars et le 25 avril pour recueillir des contributions sur 3 thématiques en lien avec le projet : « Agriculture », « Environnement » et « Cadre de vie ».

Restitution publique des ateliers : une réunion publique aura lieu pour restituer le contenu des échanges et les éléments issus de la concertation et présenter la contribution du public au choix du fuseau de moindre impact qui sera proposé dans le cadre de la concertation avec les représentants de l'État et du territoire : samedi 18 mai 2019, de 10 h à 13 h, à l'espace culturel « La Loco » de Thiaucourt-Regniéville.

Pour vous informer et contribuer au projet :

- une page consacrée au projet sur le site Internet de RTE : <https://www.rte-france.com/fr/projet/renforcement-du-reseau-electrique-entre-val-de-meuse-et-val-de-moselle> ;
- une adresse électronique dédiée au projet : rte-est-projet-vandieres-void@rte-france.com ;
- un registre de concertation qui sera disponible dans les mairies des 37 communes de l'aire d'étude ;
- une plate-forme numérique interactive (ouverture à partir du 25 février 2019) : www.concertation-vandieres-void.fr

Valérie TROMMETER, garante de la concertation : valerie.trommetter@garant-cndp.fr, BP 20002, 67050 Strasbourg cedex.